

NOUVELLE RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS **VOUS ÊTES EN PREMIÈRE LIGNE !**

Depuis le 1er janvier 2023, la **Responsabilité des gestionnaires publics (RGP)** a remplacé l'ancienne **responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP)** des comptables publics. Présentée comme une simple modernisation, cette réforme concerne bien **l'ensemble des acteurs de la gestion publique** et donc **tous les agents de la DGFIP**.

→ **CE QUI CHANGE POUR LES AGENTS DGFIP :**

- ✓ Fin de la responsabilité personnelle et pécuniaire automatique des comptables.
- ✓ Mise en place d'un régime unique pour tous les gestionnaires publics.
- ✓ Volonté affichée : sanctionner uniquement les fautes graves.

Mais dans les faits, la responsabilité est élargie à **l'ensemble des agents (comptables, inspecteurs, contrôleurs, agents)**. Vous pouvez désormais être mis en cause, même hors du rôle traditionnel de comptable public.

→ **QUELS RISQUES CONCRETS ?**

- **RISQUES FINANCIERS**
 - ✓ Amende personnelle (jusqu'à plusieurs mois de rémunération).
- **RISQUES PROFESSIONNELS**
 - ✓ Sanctions disciplinaires.
 - ✓ Blocage de carrière.
 - ✓ Mise en cause de votre responsabilité individuelle.
- **RISQUES JURIDIQUES**
 - ✓ Convocation devant une juridiction financière.
 - ✓ Possibilité de cumul avec des poursuites pénales.

→ **DANS QUELLES SITUATIONS ?**

- ✓ Erreur dans une opération comptable ou budgétaire.
- ✓ Défaut de contrôle ou de vérification.
- ✓ Validation d'une dépense irrégulière.
- ✓ Pression hiérarchique conduisant à une décision contestable.
- ✓ Manque de moyens ou surcharge de travail entraînant une faute.

Attention, même dans un contexte dégradé, la responsabilité peut être engagée.

→ **La CGT FINANCES PUBLIQUES 77 DÉNONCE :**

- ✓ Une réforme qui fait peser une responsabilité accrue sur les agents.
- ✓ Des missions toujours plus complexes avec des effectifs insuffisants.
- ✓ Une pression hiérarchique incompatible avec la sécurité juridique.
- ✓ Une définition floue de la "faute grave".
- ✓ Le manque d'accompagnement de la DGFIP en cas de mise en cause.
- ✓ L'absence d'une assurance sous forme de prime pérenne pour pallier à toute éventualité.

Pendant que les effectifs continuent de diminuer, l'administration demande toujours de faire plus avec moins, ce qui augmente la pression et le stress dans les services. La RGP risque surtout de devenir un outil de transfert de responsabilité vers les agents, alors même que les conditions de travail se dégradent dans les services.

→ **LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77 REVENDIQUE :**

- ✓ Une protection financière et fonctionnelle renforcée pour tous les agents.
- ✓ Des consignes claires et écrites de la hiérarchie.
- ✓ Des effectifs à la hauteur des missions pour éviter le stress au travail.
- ✓ Une reconnaissance des conditions réelles de travail.
- ✓ Zéro sanction en cas d'erreur liée au manque de moyens.

→ **LES CONSEILS CGT FINANCES PUBLIQUES 77**

- ✓ Exigez des instructions écrites de votre direction.
- ✓ Tracez toutes vos décisions (mails, notes).
- ✓ Refusez les pratiques irrégulières.
- ✓ Alerte en cas de pression.
- ✓ Contactez immédiatement vos représentants syndicaux en cas de doute.

NE RESTEZ PAS SEUL(E)S Votre responsabilité est engagée... mais vous avez des droits ! Face à cette réforme, organisons-nous et défendons-nous collectivement.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77 EST A VOS COTÉS POUR VOUS PROTÉGER !

La CGT 1^{er} syndicat de la fonction publique
cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr / +33 6 18 63 95 54

Ne reste pas isolé(e), syndique toi à la CGT Finances publiques
Ne pas jeter sur le voie publique

